

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 DÉCEMBRE 2023

Substances psychoactives, usagers et marchés en France en 2022

Les observations du dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) relatives à l'année 2022 sont aujourd'hui présentées dans [Tendances n°160](#) dont la parution suit celle des [rapports des coordinations régionales](#) TREND implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulouse et sur l'île de la Réunion.

Offre et trafics : la livraison à domicile se systématisent et les techniques de marketing se perfectionnent

La livraison de drogues à domicile, qui s'est fortement développée pendant les confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19, continue de s'étendre à de nouveaux territoires hors des grandes métropoles.

Certains trafiquants ont d'ailleurs abandonné leur point de vente pour ne pratiquer que la livraison à domicile. Bien que certains de ces points de vente demeurent importants, ceux démantelés par les forces de l'ordre réapparaissent souvent dans les alentours.

Dans un contexte fortement concurrentiel, la fidélisation des clients est un enjeu central. **Les réseaux de trafics ont ainsi recours à des techniques de marketing comme le déploiement de campagnes de promotion avec des offres dégressives et des cadeaux**, promues par des montages vidéo ou des photos sur les réseaux sociaux.

Concernant l'évolution des acteurs du trafic, **la présence de femmes à des postes de livreuses, pour lesquelles les risques de contrôle policier sont moindres, semble plus fréquemment observée ces dernières années, tout comme celle de mineurs**, parfois de moins de 15 ans et non originaires du quartier où est implanté le point de *deal*, aux postes de guetteurs ou de revendeurs.

Usagers marginalisés : focus sur les populations migrantes et les usages de prégabaline (Lyrica®)

Trois populations, diverses sur le plan des origines géographiques et culturelles et des usages de drogues sont plus particulièrement décrites :

- **Les personnes en provenance principalement de Géorgie (plus rarement de Moldavie, Bulgarie et des pays baltes) dont les consommations de drogues se centrent sur l'injection d'opioïdes** (principalement d'héroïne et de méthadone), parfois associée à de la cocaïne ou des médicaments ;
- **Les personnes originaires du sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka), essentiellement consommatrices d'héroïne ;**
- **Les personnes en provenance d'Afrique subsaharienne (Guinée, Somalie, Érythrée, Gambie et Soudan) et du Maghreb, parmi lesquels des mineurs non accompagnés, dont les**

consommations se centrent sur l'alcool et les médicaments (Valium[®], Tramadol[®] et Lyrica[®]) et parfois la cocaïne basée (« crack »).

Majoritairement constituées d'hommes de moins de 40 ans, ces populations ont en commun un état de santé physique et psychologique dégradé, lié à leur parcours migratoire difficile, à leurs conditions de vie précaires en France et à leur manque d'accès aux soins.

Concernant la prégabaline (Lyrica[®]), il s'agit d'un médicament prescrit contre les douleurs neuropathiques, l'épilepsie ou dans le cas de certains troubles anxieux. En dehors du cadre de ces indications médicales, cette substance peut être utilisée de façon détournée par les personnes qui en recherchent les effets psychoactifs.

La hausse du nombre de personnes ayant développé une dépendance à la prégabaline et l'importance des dommages sanitaires consécutifs ont fortement préoccupé les professionnels intervenants dans des structures sociales et sanitaires en 2022. Beaucoup d'entre elles étaient en demande de conseils en matière de réduction des risques et des dommages (RdRD) et de gestion des symptômes de sevrage.

« Cocaïne rose » et « Tucibi » : l'appellation trompeuse d'un mélange de différentes substances psychoactives

À partir de l'automne 2022, certaines coordinations TREND ont recueilli des informations concernant des **poudres de couleur rose**, aux dénominations variables : « Tucibi »¹, « cocaïne rose » ou plus rarement « tussi » ou « coke chinoise ».

Contrairement à ce que laissent supposer ces appellations, le produit ne contient ni cocaïne ni 2-CB². Il est un mélange d'autres substances psychoactives, le plus fréquemment de la kétamine et de la MDMA (« ecstasy »). Les personnes l'ayant expérimenté rapportent des effets hallucinogènes et stimulants d'intensité fluctuante.

La variabilité des compositions de ces poudres et leurs fausses dénominations ont amené certaines associations à élaborer des messages adaptés en matière de prévention et de réduction des risques et des dommages. Il s'agit notamment d'informer les usagers sur la présence de kétamine dans la plupart des poudres roses et les risques associés.

Pour en savoir plus :

Depuis 1999, le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) permet de décrire les populations particulièrement consommatrices de produits psychoactifs et d'identifier les phénomènes émergents en matière de drogues illicites et de médicaments détournés.

- [Tendances n°160 – Substances psychoactives, usagers et marchés en France en 2022](#)
- [Plaquette de présentation du dispositif TREND](#)

Contact presse :

Esther Thiry - com@ofdt.fr / 06 70 25 91 42

¹ Il s'agit de la prononciation anglophone du 2-CB.

² La 2-CB correspond au 4-bromo-2,5-diméthoxyphénéthylamine, un hallucinogène de la famille des phénéthylamines et classé comme stupéfiant depuis 1998.